

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale | Séance du 4 février 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-02-04-4 | Personnel CCAS - Comité des œuvres sociales - Subvention de fonctionnement 2025 Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice: 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Nombre de pouvoir : 2 Nombre d'excusés : 1 Convoqué le 30 janv. 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Karine Pégon, Madame Danielle Boulais, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Madame Karine Pégon, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Laëtitia Le Bechec.

Vu:

- · Le Code général des collectivités territoriales,
- La convention signée entre le COS et la Ville le 20 mai 2014,
- La délibération 2024-12-17-50 du CCAS.

Considérant :

• Que le montant de cette subvention est calculé chaque année au regard des éléments nouveaux (effectifs, départs, ...)

Le Conseil d'administration décide :

De verser la somme de 3 450 € au COS.

Précise que :

• La dépense est imputée à la ligne budgétaire du CCAS prévue à cet effet.

Centre Communal d'Action Sociale

Résultat du vote :

Par: 14 voix pour

2 "ne participe pas au vote"

Pour extrait conforme, Le président du CCAS

Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/02/2002

Identifiant de télétransmission: 076-267600534-20250204-2025-02-04-4-DE

Publié ou notifié : 1 7 FEV. 2025